

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, jeudi 6 octobre 2016 à 20h40 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec, les conseillers ayant renoncé à l'avis de convocation.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Mme Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant conseil au complet sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

10616-10-16 – Contrat polissage plancher centre culturel

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme FB 2000 pour le polissage de la dalle de béton du nouveau centre culturel pour un montant de 24 951\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10617-10-16 – Contrat peinture centre culturel

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Cosmos pour la peinture du nouveau centre culturel pour un montant de 10 000\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10618-10-16 – Achat camion voirie

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'autoriser l'achat d'un camion GMC Sierra 2011 de la firme Deragon Auto-Cité Inc. pour un montant de 20 500\$ taxes incluses. D'autoriser la Secrétaire-trésorière et Directrice-générale Mme Diane Bégin à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10619-10-16 – Levée de l'assemblée

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que l'assemblée spéciale du 6 octobre 2016 soit levée à 20 :45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

